

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 OCTOBRE 2005

L'an DEUX MILLE CINQ, le 26 octobre, à 8h30 le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Favre à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**  
14 octobre 2005

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Effectif statutaire : 23

En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	5	7
Représentés	1	3
Votants	6	10

**Étaient présents :**

MM. les Conseillers Généraux : A. DEGUIS, G. DIDIER, G. DURANTET, M. SAULET, J.M. VOILLEMEN (avec pouvoir de C. ALEXER);

MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes : Ch. BANFI, S. BARD, M. GALLISSOT, D. JANNAUD, J.F. ROGER (avec pouvoir de Ch. GUENE et G. JANNAUD), A. ROL (avec pouvoir de J.P. MONGIN), N. VALENTI ;

Membres à titre consultatif : M. ALZINGRE (O.N.F.);

**Étaient excusés et représentés :**

M. le Conseiller Général : Ch. GUENE ( pouvoir à J.F. ROGER) ;

MM et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes : C. ALEXER (pouvoir à J.M. VOILLEMEN), G. JANNAUD (pouvoir à J.F. ROGER) , J.P. MONGIN (pouvoir à A. ROL) ;

Membre à titre consultatif :B. SCHWOB représenté par A. Ch. MARTIN (VNF);

**Étaient excusés** : D. BRASSARD (Sous-préfet de LANGRES), B. GENDROT, J.L. PICARD (Subdivision D.D.E. LONGEAU) ;

**Assistaient à la réunion** : G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 8H30.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 12 Juillet 2005 a été approuvé à l'unanimité.

### DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

**Délibération 2005-067      Objet : Décisions budgétaires modificatives**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, accepte l'ensemble des décisions modificatives qui suivent :

#### DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES 2005

**BUDGET PRINCIPAL**      DM 2

Section d'investissement			Dépenses			Recettes			
Art.	Opér.	Ordre		Art.	Opér.	Ordre			
020			Dépense imprévue d'invest.	-24 400,00					
2318	099		Autres immobilisations Tour Lac Vingeanne	22 900,00					
2318	100		Autres immobilisations Lac Mouche	1 500,00					
10222		OI	F.C.T.V.A.	231,47	181	085	OI	Compte liaison : affectation bgt annexe	231,47
181	085	OI	Compte liaison : affectation bgt annexe	170 534,93					
					2031	085	OI	Frais d'études	13 975,12
					203	085	OI	Frais d'études	5 999,98
					2033	085	OI	Frais d'insertion	1 160,79
					2318	085	OI	Autres immobilisations	149 399,04
					001			Excédent d'investissement reporté	0,21
Total				170 766,40	Total				170 766,61

**BUDGET ANNEXE BATIMENT LIEZ**

DM 1

Section de fonctionnement			Dépenses	Recettes				
Art.	Opér.	Ordre		Art.	Opér.	Ordre		
61522			Entretien de bâtiments	490	752		Revenus des immeubles	490,00

Section d'investissement			Dépenses	Recettes			
Art.	Opér.	Ordre		Art.	Opér.	Ordre	
001			Déficit d'investissement reporté	-0,04			

**BUDGET ANNEXE SERVICES DELEGUES**

DM 1

Section de fonctionnement			Dépenses	Recettes					
Art.	Opér.	Ordre		Art.	Opér.	Ordre			
616			Primes d'assurance	47 900,00	7918		OS	Transferts de charges	47 900,00
6611			Intérêts des emprunts et dettes	-4 790,00					
6812		OS	Dotation aux amortissements	4 790,00					
Total			47 900,00	Total			47 900,00		

Section d'investissement			Dépenses	Recettes					
Art.	Opér.	Ordre		Art.	Opér.	Ordre			
001			Déficit d'investissement reporté	0,01					
16449	002		Op. afférentes à option de tirage	2 000 000,00	16449	002		Op. afférentes à option de tirage	2 000 000,00
16449	002	OI	Op. afférentes à option de tirage	2 000 000,00	1641	002	OI	Emprunt en euros	2 000 000,00
1027	002	OI	Mise à disposition	231,47	1027	002	OI	Mise à disposition	196 137,40
2031	002	OI	Frais d'études	13 975,12					
203	002	OI	Frais d'études	5 999,98	181	002	OI	Compte de liaison	-25 371,00
2033	002	OI	Frais d'insertion	1 160,79					
2318	002	OI	Autres immobilisations	149 399,04					
2318	002		Autres immobilisations	-43 110,01					
4818	002	OS	Charges à étaler	47 900,00	4818	002	OS	Charges à étaler	4 790,00
Total			4 175 556,40	Total			4 175 556,40		

**DSP PÔLE VINGEANNE****Délibération 2005-068      Objet : Rapport de la Commission Consultative des services publics locaux**

Après avoir entendu Monsieur Christian BANFI, rapporteur de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, laquelle a procédé à l'examen des rapports des délégataires de services publics pour :

- le Camping de la Liez,
- le Port du lac à Peigney (52200),

Le Comité Syndical a pris acte

- du rapport et des conclusions de la Commission.

**OPERATIONS EN COURS ET A VENIR****Délibération 2005-069      Objet : Port de Cusey**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le nouveau plan de financement comme suit :

	PLAN DE FINANCEMENT DEMANDE		SUBVENTIONS ATTRIBUEES A CE JOUR
Etat	15%	22 840 €	NEANT
Région	20%	30 450 €	30 450 €
Europe	30%	45 680 €	NEANT
VNF	11.16%	17 000 €	17 000 €
Syndicat		36 288 €	104 808 €
		152 258 €	152 258 €

- autorise le président à lancer la consultation des entreprises sous la forme d'une mise en concurrence en procédure adaptée,
- désigne une commission de suivi des travaux comme suit :
  - Monsieur le Président Jean-Marie VOILLEMIN,
  - Messieurs G. DURANTET, P. DZIEGEL, Ch. GUENE, G. JANNAUD, J.F. ROGER,
  - Monsieur J.M. RABIET (Maire de Cusey)
- autorise le Président (ou les Vice-présidents) à signer toutes pièces utiles relatives à ces opérations.

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	4	7	Départ de Monsieur A. DEGUIS Donne pouvoir à Monsieur D. JANNAUD
Représentés	2	4	
Votants	6	11	

#### **Délibération 2005-070 Objet : Sources de la Marne – Approbation du DCE – Lancement de la Consultation**

Le Président présente au Comité Syndical le projet de consultation des entreprises (DCE) établi par l'ONF,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de DCE pour un montant de travaux estimé à 118 472,50 € HT.
- d'autoriser le président à lancer la consultation des entreprises selon la procédure adaptée.

Le marché se décompose en 5 lots :

-	LOTS
<b>Lot 1</b>	Travaux paysagers. Plantations. Engazonnement.
<b>Lot 2</b>	Réfection parking. Aménagement de sentiers avec escaliers de pierre
<b>Lot 3</b>	Fourniture et pose d'équipements métalliques
<b>Lot 4</b>	Fourniture et pose d'équipements en bois. Réfection d'un abris en bois
<b>Lot 5</b>	Fourniture et pose d'une signalétique thématique

- de désigner une commission de suivi des travaux comme suit :
  - Monsieur le Président Jean-Marie VOILLEMIN,
  - Messieurs S. BARD, G. DURANTET, N. VALENTI,
  - Madame A. ROL,
  - Monsieur B. DELOMPRE (Maire de Balesme).

#### **Délibération 2005-070 bis Objet : Sources de la Marne – Approbation du DCE – Lancement de la consultation**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés,

- décide d'approuver le plan de financement comme suit :

Coût d'opération en demande de subvention : 132 373 € HT

		Demandé (HT)
Etat	15 %	19 856
Région	25 %	33 093
Europe	30 %	39 712
Syndicat Mixte	30 %	39 712
		132 373

- autorise Le Président à signer toutes pièces utiles aux demandes de financement et à la réalisation des opérations.

**Délibération 2005-071                   Objet : Etang de la Juchère – requalification du site**

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés :

- approuve l'estimation de l'enveloppe initiale à hauteur de 150 000 € HT affectée à l'opération,
- autorise le président à lancer une consultation relative à la recherche de maîtrise d'œuvre selon une procédure adaptée, comportant :
  - Un appel à candidatures,
  - Une mise en concurrence de trois candidats avec remise d'esquisses,
  - Une indemnisation fixée à 700 € par cabinet ayant remis une esquisse.
- autorise le Président (ou les Vice-présidents) à signer toutes pièces utiles à la réalisation des opérations.

**Délibération 2005-072                   Objet : Accès halte nautique Rolampont**

- Considérant la nécessité d'aménager un espace promenade servant d'accès à la halte nautique en complément des aménagements réalisés par la commune ;

Le Comité Syndical approuve l'estimation du coût d'opération établie par la D.D.E. et s'élevant à 75 000 € HT.

Le Comité Syndical est informé que la mission de maîtrise d'œuvre sera confiée à la D.D.E..

**AVENANT**

**Délibération 2005-073                   Objet : Tour du Lac de la Vingeanne - Avenant**

Le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés

- autorise le Président à signer l'avenant au lot n°3- « empiérement et aménagements divers » portant le montant du marché de 42 065 € HT à 44 204.50 € HT, soit un avenant d'un montant de 2 139.50 € HT.
- décide que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°099 « Tour du Lac ».
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles

**SUBVENTIONS OTSI 2005**

**Délibération 2005-074                   Objet : Subvention Office du Tourisme 2005**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement de 20 000 € pour l'exercice 2005,
- autorise le Président à verser cette somme à l'Office de Tourisme du Pays de Langres et à signer toutes pièces utiles.

**DUP LIEZ**

**Délibération 2005-075                   Objet : DUP Liez – Conclusions du Tribunal Administratif**

Vu les jugements du Tribunal Administratif de Chalons en Champagne en date du 04 octobre 2005 ;

Le Comité Syndical prend acte :

- que le Tribunal Administratif, rejette les requêtes des Consorts DUGRILLON et de Monsieur Gilbert CHEVALIER, demandant l'annulation de l'arrêté de DUP du 20 Août 2004 et les condamne au versement de 850 € pour remboursement des frais occasionnés par la procédure.

- que les Consorts DUGRILLON et Monsieur Gilbert CHEVALIER ont deux mois pour faire appel devant la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

## ENCAISSEMENT CHEQUE

**Délibération 2005-076      Objet : Encaissement chèque Groupama**

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- accepte le remboursement GROUPAMA Assurances au titre de remboursement d'honoraires d'avocat pour un montant de 1 196 €,
- autorise le Trésorier de Langres à procéder à l'encaissement du chèque correspondant.

## QUESTIONS DIVERSES

Lors du Comité Syndical, il a été fait le point sur l'état des subventions du Pôle d'hébergement du lac de la Vingeanne.

Le Président a également informé le Comité Syndical de la volonté d'embaucher un nouvel agent d'entretien en bénéficiant du dispositif des « emplois aidés ».

Le Comité Syndical a été informé de l'arrêt de l'exploitation du relais nautique de Champigny Les Langres par Monsieur Moisson.

Enfin, il a été soulevé le problème du défaut d'entretien des essences sylvicoles par VNF sur la périphérie du Lac de la Liez et les conséquences sur l'entretien du circuit de randonnée du tour du lac.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h30.

**Fait à Langres, le 2 novembre 2005,  
Le Président,  
Jean-Marie VOILLEMIN**